



L'Agence Française d'Expertise Technique Internationale

DECISION N°2020-10-11

Le directeur général de l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale

Vu la loi n°2010-873 du 27 juillet 2010 modifiée relative à l'action extérieure de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1656 du 29 décembre 2014 relatif à l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale, notamment son article 11 relatif aux pouvoirs du directeur général,

Vu le décret du 28 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Agence Française d'Expertise Technique Internationale,

Je soussigné, Jérémie PELLET, dûment habilité en ma qualité de Directeur Général d'Expertise France, donne délégation à:

Xavier COUSQUER, Co-directeur du programme « El PAcCTO » à Madrid, à l'effet de signer en mon nom et pour le compte d'Expertise France les documents dénommés, ci-après :

- L'accord de partenariat conclu avec le Ministère de l'intérieur Portugais – « La Guarda Nacional Republicana » pour la mobilisation de la gendarmerie portugaise ;
- L'accord de partenariat conclu avec le Ministère de l'intérieur – « Serviço de Estrangeiros e Fronteiras » pour la mobilisation de la police portugaise des frontières ;
- L'accord de partenariat conclu avec le Commandant General de l'armée de Carabinieri, de l'Office de Coopération Internationale de Rome en Italie.

Paris, le 3 décembre 2020

Spécimen de signature :

Xavier COUSQUER

Co-directeur du programme « El PAcCTO »

Jérémie PELLET

Directeur Général

AGENCE FRANÇAISE D'EXPERTISE TECHNIQUE INTERNATIONALE

73, rue de Vaugirard - 75006 Paris - France - T. : +33 (0)1 70 82 70 82 - www.expertisefrance.fr